

Mireille DALLA-LONGA

L'aire urbaine de Bordeaux fait partie des 14 grandes aires urbaines de métropole. En 2006, les cadres des fonctions liées aux prestations intellectuelles, à la conception-recherche, au commerce interentreprises, à la gestion ou à la culture et aux loisirs y occupent 9,5 % des emplois.

Ce taux de cadres a progressé au cours des dernières années. Il a aussi augmenté dans les autres aires urbaines, et en particulier dans des communes comme Bidart, Bordes et Canéjan.

Ces cadres exercent surtout leur fonction dans la gestion et la conception-recherche.

Au recensement de 2006, les fonctions liées aux prestations intellectuelles, à la conception-recherche, au commerce interentreprises, à la gestion ou à la culture et aux loisirs représentent un quart de l'emploi national. Elles se développent dans les métropoles régionales, en particulier dans les 14 aires urbaines de métropole d'au moins 200 000 emplois. Dans l'aire urbaine de Bordeaux, les cadres de ces fonctions métropolitaines représentent 9,5 % de l'emploi en 2006 contre 5,5 % en 1982. Ce taux la situe au 12^e rang. Cet indicateur du rayonnement des grandes villes hisse aux premières places du classement Paris avec un taux de 18 %, Grenoble et Toulouse (14 %). À l'opposé, figurent Rouen (7 %) et Toulon (6 %).

La hausse entre 1999 et 2006 ne permet cependant pas à Bordeaux de conserver le 11^e rang qu'elle occupait en 1999 avec un taux de cadres de 7,6 % (9^e rang atteint en 1982).

Plus forte progression de la part des cadres dans l'aire urbaine de Bordeaux

unités : % et point

Aires urbaines d'au moins 20 000 emplois en 2006	Emploi total 2006	Part des cadres des fonctions métropolitaines		
		2006 (%)	1999 (%)	Écart 2006-1999 (point)
Bordeaux	448 751	9,5	7,6	1,9
Pau	98 262	7,5	6,7	0,8
Bayonne	92 921	6,0	5,1	0,9
Agen	47 999	5,6	4,6	1,1
Périgueux	44 434	4,3	4,1	0,2
Bergerac	28 874	4,7	4,0	0,7
Mont-de-Marsan	28 099	4,9	3,8	1,1
Arcachon	21 593	4,9	4,1	0,8

Emploi total et emploi des cadres des fonctions métropolitaines en Aquitaine selon l'aire urbaine

Sources : Insee, RP1999 et 2006 exploitations complémentaires au lieu de travail

Progression du taux de cadres dans toutes les aires urbaines d'au moins 20 000 emplois

L'Aquitaine compte huit aires urbaines d'au moins 20 000 emplois en 2006. Il s'agit de celles des cinq villes chefs-lieux de département auxquelles s'ajoutent celles de Bayonne, Bergerac et Arcachon. À quelques exceptions près, le taux des cadres des fonctions métropolitaines est proportionnel à la taille des aires urbaines. Aussi en Aquitaine, il est le plus élevé pour celle de Bordeaux et s'échelonne de 7,5 % pour Pau (environ 100 000 emplois) à 5 % pour Arcachon, Bergerac et Mont-de-Marsan (entre 20 000 et 30 000). L'aire urbaine de Périgueux, avec plus de 40 000 emplois, affiche cependant le taux le plus faible (4,3 %). C'est aussi celle dont la part des cadres des fonctions métropolitaines a le moins progressé depuis 1999 (+ 0,2 point), alors que dans les sept autres aires urbaines, l'augmentation est d'environ un point, voire deux points pour celle de Bordeaux.

Entre 1999 et 2006, au sein des aires urbaines, quelques communes de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques ont tiré leur épingle du jeu. La proportion des cadres des fonctions métropolitaines s'est nettement accrue à Bidart dans l'aire urbaine de Bayonne, elle passe de 3,8 % à 10,7 %, ainsi qu'à Canéjan, dans celle de Bordeaux, 10,6 % à 15,7 %, et à Bordes, dans celle de Pau, 15,4 % à 20,2 %. Dans une moindre mesure, cette situation s'est aussi sensiblement améliorée dans les communes de Pessac, Eysines, St-Jean-d'Illac, Cestas, Bruges, Floirac et Lons. A contrario, le taux des cadres a diminué dans les communes de St-André-de-Cubzac, Tréllissac, Boulazac, et plus faiblement dans celles de Marmande ou encore Biarritz.

La gestion, une fonction prédominante

unité : %

Aires urbaines d'au moins 20 000 emplois en 2006	Commerce interentreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Gestion	Prestations intellectuelles	Total
Bordeaux	14,0	22,3	9,9	37,3	16,6	100
Pau	11,4	25,7	9,3	38,6	15,0	100
Bayonne	11,2	12,4	15,9	41,8	18,8	100
Agen	11,3	7,1	11,9	52,1	17,5	100
Périgueux	10,7	5,6	18,0	47,9	17,8	100
Bergerac	10,6	11,4	14,8	42,5	20,6	100
Mont-de-Marsan	10,2	11,2	12,8	50,6	15,2	100
Arcachon	11,6	15,9	19,8	38,4	14,2	100

Répartition des cadres selon la fonction métropolitaine en 2006 en Aquitaine et selon l'aire urbaine

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire au lieu de travail

Des cadres surtout dans la gestion et la conception-recherche

Parmi les cinq fonctions métropolitaines concentrées dans les aires urbaines, la gestion prédomine fréquemment en raison de la présence de sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, d'activités financières, de banques ou d'assurances.

En Aquitaine, les huit principales aires urbaines sont dans ce cas, les cadres de gestion représentent entre 40 % et 50 % de l'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines. Au sein des aires urbaines, la répartition des cadres selon les cinq fonctions met en évidence les spécificités locales. Ainsi au Barp, le pôle de compétitivité "Route des Lasers" justifie certainement la part élevée des cadres de la conception-recherche (80 %). De même à Bordes, probablement en raison de l'implantation d'industries aéronautiques, la conception-recherche concerne les deux tiers des cadres des fonctions métropolitaines. Plus de la moitié des cadres dans les communes de Talence, St-Médard-en-Jalles et le Haillan travaillent aussi dans la conception-recherche. L'implantation de laboratoires de recherche sur le campus universitaire pour la première et d'industries de pointe (aéronautique, chimie) pour les deux autres contribue à ce résultat.

Encadrés

La répartition de l'emploi sur le territoire : d'une analyse sectorielle à une analyse par fonction

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

La localisation des fonctions dans les aires urbaines éclaire ainsi la division géographique du travail.

Autre avantage, les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises.

Enfin, les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Le regroupement des professions en quinze fonctions

Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, les professions ont été regroupées en quinze fonctions.

La *conception-recherche*, en amont de la production concrète, comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement, notamment dans les nouvelles technologies.

L'*agriculture* (y compris les métiers de la pêche et de l'exploitation forestière), la *fabrication* (dans la production industrielle ou artisanale, intégrant les opérateurs de saisie et les techniciens de télécommunications) et le secteur des *bâtiment et travaux publics* sont qualifiés de production concrète. Les professions de ces fonctions produisent directement des biens matériels ou mettent en œuvre concrètement des processus techniques.

Les professions liées aux services à la population ou au fonctionnement de la société relèvent de l'économie dite "présentielle". La *distribution* regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, vendeurs, caissiers), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers). Les *services de proximité* rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante (cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs, etc.). Dans ce groupe, sont présents les métiers de la *santé et du social*, de *l'éducation et de la formation*. La fonction *culture-loisirs* rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi des moniteurs sportifs. Les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales (hors éducation et santé-social) appartiennent à la fonction de *l'administration publique*.

Plusieurs fonctions fournissent des services aux entreprises, traités en interne ou externalisés. La *gestion* regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et de l'assurance. Le *commerce interentreprises* est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente. Le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.), qui nécessitent la mise en œuvre de connaissances spécifiques, sont regroupés dans la fonction des *prestations intellectuelles*.

Les deux dernières fonctions recensent des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages : *l'entretien-réparation* (le nettoyage, la maintenance et certains métiers liés à l'environnement) et les *transports-logistique*.